

**DECRET N° 2014-523 du 9... OCTOBRE 2014**

Chargeant Monsieur Valentin Agossou DJENONTIN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur Jean GBETO DANSOU, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication pour compter du lundi 08 au samedi 13 septembre 2014.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°2014-545 du 08 septembre 2014 chargeant Monsieur François Adebayo ABIOLA, Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, chef du Gouvernement.

**DECRETE :**

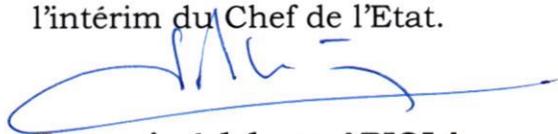
**Article 1<sup>er</sup> :** Pendant l'absence de Monsieur Jean GBETO DANSOU, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, son intérim sera assumé par Monsieur Valentin Agossou DJENONTIN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pour compter du lundi 08 au samedi 13 septembre 2014.

**Article 2 :** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 09 octobre 2014

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement absent, et p.o.,

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'intérim du Chef de l'Etat.

  
**François Adebayo ABIOLA.**